



## #37 - 8 avril 2024

### Agriculteurs en situation fragile : vous pouvez les accompagner !

En tant qu'acteur de proximité, vous côtoyez les exploitants agricoles et pouvez être amené à constater des situations fragiles. Des dispositifs d'accompagnement existent :

- accompagnement RSA,
- dispositif REAGIR,
- cellule mal-être.

En savoir plus...



En plus de la Chambre d'Agriculture, de nombreux partenaires sont mobilisés. Dernièrement une convention de partenariat avec GE Interpro a été signée, pour accompagner les agriculteurs dans les tâches administratives.

**Vous souhaitez contribuer à la prévention du mal-être agricole, devenez sentinelle.  
Une formation est proposée par la MSA jeudi 11 avril à la MFR de Vigneulles.**

Pour vous inscrire...

**Vos contacts :**

**Kelly CHALONS**

**Élu référent : Hubert BASSE**

## Que faire en cas de divagation des animaux sur la voie publique ?

Les animaux vont bientôt sortir dans les parcs et les prés.

En cas de divagation sur la voie publique, le Maire doit en être informé.

L'EDE (Etablissement Départemental de l'Elevage) peut vous apporter son aide. C'est un service de la Chambre d'Agriculture joignable au 03.29.83.30.30.

**En savoir plus**

---

**Vous souhaitez que vos collaborateurs ou homologues reçoivent directement cette newsletter ?**

**Abonnez-vous !**



Avec  
la contribution  
financière du compte  
d'affectation spéciale  
développement  
agricole et rural  
CASDAR



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages de notre part, [cliquez-ici](#) pour vous désabonner.